Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260424-DEL20260424_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 24 avril 2026

Délibération n°20260424-12

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, Mme Amaëlle BOURDOULOUS, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : M. Patrick SALAÜN, Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, M. William LOZAC'H, Mme Marine SALAUN, M. Yohann LE LÉER,

Absents avec procurations : M. Samuel PRADES a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, Mme Anne ROUSSIER a donné procuration à Mme Amaëlle BOURDOULOUS,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. Yohann LE LÉER,

Date de la convocation : le 17 avril 2026 Date d'affichage : le 17 avril 2026

****

Délibération n°20260424-12 : renouvèlement de la dérogation pour la semaine de 4 jours à l'Ecole

Référence nomenclature n°8.1

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettant le retour à la semaine de 4 journées dans les établissements scolaires,
Vu la délibération n°20230406-07 demandant le renouvellement de la dérogation des 4 journées d'école pour une durée de 3 ans à partir de la rentrée scolaire de 2023-2024,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Ecole en date du 10 mars 2026 pour renouveler la demande de dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées à partir de la rentrée scolaire 2026-2027,

Mme Florence STRUILLOU propose aux Conseillers Municipaux de déposer un dossier de renouvellement de la dérogation pour maintenir la semaine de 4 journées dans notre école pour une durée de 3 ans à partir de la rentrée scolaire de 2026-2027.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

CHOISIT le renouvellement de la semaine de 4 journées dans l'école publique de Tonquédec à compter de la rentrée scolaire 2026-2027,

AUTORISE M. le Maire à transmettre à la DASEN la demande formulée avec l'avis favorable du conseil d'école,

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE



La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU

